

économies de marché en sont exclues; les États-Unis seraient plus à même d'influencer le programme de sécurité au sein de l'APEC (plutôt qu'au sein de la CPM de l'ANASE, de la CSCA ou d'un cadre de DSCPN); l'entrée en jeu de l'URSS et de l'Indochine pourrait coïncider avec les intérêts occidentaux. Par contre, il est possible que l'ANASE considère une proposition en ce sens comme directement opposée aux démarches qu'elle a dit privilégier, lesquelles ont été appuyées publiquement tant par l'Australie que par le Japon, et que la Chine (qui est devenue récemment membre de l'APEC, tout comme Hong Kong et «Taïpei chinois») s'oppose à ce que trois Chines participent à des discussions multilatérales en matière de sécurité. Les États-Unis pourraient bien juger dans leur meilleur intérêt d'accorder leur appui au forum de la CPM de l'ANASE, ou, du moins, de ne pas s'y opposer ouvertement.

Conclusions

Il semble que l'Asie-Pacifique (ou du moins l'Asie du Sud-Est et le Pacifique Nord) entamera sous peu un dialogue multilatéral officiel dans lequel seront abordées les questions de sécurité tant traditionnelles que non traditionnelles. Cette situation ne peut être attribuée à un seul pays. C'est l'Union soviétique qui a le plus contribué à réduire la tension dans la région, davantage grâce à l'évolution de ses relations avec les États-Unis qu'en raison des diverses initiatives concernant l'Asie-Pacifique qu'elle a mises de l'avant. Les propositions émanant de la Mongolie et de la Corée montrent que des pays souvent considérés comme périphériques (nonobstant les dangers que présentent la ZDM) peuvent jouer un rôle de catalyseur dans les affaires régionales. Pour leur part, Canberra et Ottawa sont à l'origine de bon nombre des principes adoptés par l'ANASE. Le Japon, qui a été lent à réagir et qui a semblé parfois manquer de souplesse par le passé, a accepté qu'une discussion ouverte des préoccupations de ce pays en matière de sécurité constitue pour ses voisins une MRC sérieuse et à grande portée. La participation des États-Unis, la première puissance militaire, économique et diplomatique en Asie-Pacifique, sera indispensable à la réussite du dialogue qui se prépare en matière de sécurité coopérative dans la région.

V La coopération institutionnelle multilatérale dans le Pacifique Nord

Les sept pays du Pacifique Nord appartiennent à quinze institutions multilatérales (voir l'annexe au présent document), quoique, à toutes fins pratiques, cette sous-région ne soit pas définie en fonction d'institutions, surtout si on la compare à l'Asie du Sud, à l'Asie du Sud-Est, aux sous-régions du Pacifique Sud et à l'Asie-Pacifique dans son ensemble.

Il n'existe que deux institutions gouvernementales internationales dont la mission consiste expressément à aborder des questions relatives au Pacifique Nord. L'une d'elles, la Commission internationale de pêches du Pacifique Nord, ne réunit que trois pays (les États-Unis, le Japon et le Canada), tandis que l'Organisation des sciences de la mer du Pacifique Nord (PICES) ne date que de 1990. Cela contraste avec la situation qui